



MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor adoptera à la séance extraordinaire du 26 août 2024, le règlement # 2024-259 «Règlement décrétant une dépense de 1 942 801 \$ et un emprunt de 1 942 801 \$ pour effectuer l'aménagement et le raccordement du puits PE-4.»

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 12 août 2024.

QU'un projet de règlement a été déposé en date du 12 août 2024.

QUE le règlement vise à effectuer une dépense permettant d'aménager et de raccorder le puits PE-4 au réseau d'aqueduc de la municipalité pour un montant de 1 942 801\$.

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, sis au 287 rue Marchand, Saint-Victor, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à midi.

QU'avis public a été affiché le 19 août 2024.

Donné à Saint-Victor, ce 19 août 2024.

Carole-Anne Jacques
Directrice générale/ Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLES 335 ET 348 DU CODE)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale à Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca> onglet vie municipale/ avis public en date du le 19^e jour du mois d'août 2024.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 19 août 2024.

Carole-Anne Jacques
Directrice générale/Greffière-trésorière